

# La bayè ba...

ÉCRIT PAR PIERRE-EDOUARD PICORD

*14 octobre 2016*

On ne prête qu'aux riches. C'est bien connu. Déjà condamnée en première instance pour conflit d'intérêt en 2015, Colette Koury aura du mal à se peindre en blanche colombe. L'interview que nous a accordée Joseph Titéca-Beauport et le document qui rapporte des échanges entre Manuel Baudoin le président de la CCI de Martinique et Colette Koury présidente de la CCI des îles de Guadeloupe sont suffisamment édifiants à cet égard. Ce n'est cependant pas ici l'objet du propos. À quel moment sommes-nous mus par cette espèce d'ivresse qui nous fait penser que tout est permis, que rien ne peut nous résister. Que nous sommes omnipotents et que notre pouvoir ne peut rien nous refuser ? Mystère. Est-on pleinement conscient parce qu'aveuglé par sa morgue, on devient odieux, voire infâme avec ceux qui sont jugés - souvent à tort - à un échelon plus bas que nous, et que partant, on peut les piétiner allègrement. Pourquoi certains entendent les sirènes qui permettent d'éviter la démesure, de rester dans les limites de l'acceptable, de la décence, et pas d'autres ? Toutes les thèses pseudo-psychologiques peuvent être évoquées. Elles n'y changeront rien. Cela ne veut nullement dire qu'il faille excuser certains comportements inadmissibles. Au contraire. Et c'est là que le bât blesse.

À la Chambre de commerce, vous trouverez cent, deux cents personnes, élus, salariés qui vous diront pis que pendre de l'attitude de Madame Koury. Pas un n'ose la défier, lui dire non en face, et refuser d'obtempérer. Certains salariés ont connu les pires humiliations et ont dû quitter la Chambre, y compris d'ailleurs des cadres supérieurs. Tous les élus ont su que Colette Érivan, remplacée par la nièce de Colette Koury, a souffert le martyre avant de prendre ses jambes à son cou. Qui l'a défendue ? Personne. Beaucoup ricanaient sous cape. C'est tellement plus courageux. Et Jacques Garetta qu'on a fait passer pour un incompetent, pour mieux le virer. Personne n'est venu le crier sur les toits, mais l'ancien directeur de la Chambre a gagné son procès aux prud'hommes. Ce n'est pas Colette Koury qui a payé les indemnités. Qu'importe, la Chambre a toujours été

bonne poire. Ce sont les attitudes de gêne rentrée, d'évitement ou carrément d'allégeance qui font perdurer des situations qui n'ont pas lieu d'être.

Ce sont les mêmes qui une fois Madame Koury sans crocs, se montreront les plus odieux avec elle. Le même phénomène a été observé à propos de Lucette Michaux-Chevry. La Dame de Basse-Terre faisait trembler tout le monde, y compris ses plus proches amis qu'elle n'hésitait pas à sacrifier sur l'hôtel de sa toute magnificence. Quelques défaites électorales, le temps aidant aussi, tout cela a soudainement désinhibé les plus timorés. Son grand âge, son parcours en impose. Mais plus personne ne craint Lucette Michaux-Chevry. Certains développent un égo hypertrophié et écrasent tout autour d'eux. D'autres cultivent la soumission et la lâcheté. Est-il normal qu'une institution comme la Chambre de commerce ait été tant dominée par une personne, quel que fût son tempérament de feu ? Au point qu'elle puisse imposer à tout le monde les intérêts de frères, fille, fils etc. Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'autres Joseph Titéca-Beauport ? Et puis surtout, pourquoi seulement maintenant ? Au moment où elle rend son tablier. Est-on sûr d'avoir bien vérifié que toutes ses griffes sont bien élimées ?